



Pension alimentaire révisée

Par **Monaco98**, le **07/02/2010** à **20:02**

Bonjour;

Je suis en couple depuis quelques mois et mon compagnon est déjà papa de 2 enfants. Comme prévu par la loi, il verse une pension alimentaire à son ex-compagne. De notre côté, nous aimerions nous installer ensemble. Est-ce que la pension alimentaire sera alors révisée à la hausse en fonction de nos 2 salaires ou est-ce que mes revenus ne seront pas pris en compte, tant que nous ne sommes pas mariés?

Merci

Par **Laure11**, le **07/02/2010** à **22:24**

Bonsoir,

Si la Maman des deux enfants demande une révision de la pension alimentaire, vos revenus seront également pris en compte dans la mesure où vous vivez ensemble, mariés ou pas.

Bonne fin de soirée.

Par **Nortach**, le **11/02/2010** à **22:37**

Bonsoir,

J'ai eu ce problème avec ma conjointe. Ses revenus ont été pris en compte brutalement en 1^{ère} instance, conduisant à une pension très élevée. J'ai fait appel, ce montant a été réduit mais reste encore élevé.

Savez-vous que Mme la ministre de la justice Michèle Alliot-MARIE va diffuser dans les juridictions, une table de référence, autrement dit un barème de pension, indicatif pour guider les JAF dans leur décisions.

Voici le lien du ministère de la justice sur les grandes lignes de ce barème :

"<http://www.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10030&article=17443>".

Il est disponible plus explicitement sur ce lien :

"<http://pension-alimentaire.blogspot.com/>"

Je l'ai découvert il ya 15 jours et il est très pratique et simple.

Cordialement.